

# **MAIRIE D'OSLON**

## **COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2022**

**Le vingt et un février deux mille vingt-deux, dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle de la mairie sous la présidence d'Yvan NOEL.**

### **PRESENTS :**

**Jean Luc MEUNIER. Aline ROUSSEAUX. Nathalie KHEMDOUDI. Pierre FLEURY. Valérie THEVENOT. Claudine CORNU. Pascal VAN DORSSELAER. Mathieu BERNARD. Christine BOUILLOT. Joël CORPET. Valérie BESSARD-MANDRILLON. Joëlle DE MATTEIS. Julien GAUDET.**

### **ABSENTS :**

**Denis RAUX avec pouvoir Joël CORPET.**

### **SECRETAIRE DE SEANCE : Aline ROUSSEAUX**

**La secrétaire de mairie assiste à la séance.**

**Le compte rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.**

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2021**

Après s'être fait présenter le détail des dépenses et recettes effectuées en 2021 et après un vote (oui : 14), le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif qui présente pour l'exercice, un excédent de fonctionnement de 60 636.26 € et un excédent d'investissement de 164 762.77 €.

Conforme au compte de gestion du trésorier adopté à l'unanimité.

#### **DELIBERATION AFFECTATION RESULTAT**

Après un vote unanime, le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent cumulé de fonctionnement soit 60 636.26 €, au compte R002 du budget primitif 2022.

#### **DELIBERATION SUBVENTION ASSOCIATIONS COMMUNALES**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, un Contrat d'Engagement Républicain a été mis en place pour toutes les associations et fondations qui bénéficient de subventions publiques (matériel et/ou numéraires). Ce contrat devra être signé avant tout versement. Proposition approuvée par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier le montant des subventions

Elles sont ainsi votées :

- Gymnastique volontaire : 155 €
- Au fil des ans : 510 €
- Amicale Pétanque : 510 €
- Ambiance et Loisirs : 2 700 €
- Amicale des Chasseurs : 410 €
- Jardin Partagé Pédagogique Oslonnais : 400 €
- Bouilleurs de cru : 150 €
- CCAS : 3 000 €
- Classe de voile école primaire : 440 €

### **DELIBERATION TARIF CARTE DE PECHE, DATE OUVERTURE PECHE**

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la pêche « au réza » réservée uniquement aux habitants de la commune, munis d'une carte familiale annuelle délivrée en mairie, au prix de 10.00 €, pour l'année 2022.

L'ouverture de la pêche est fixée du 18/04 au 11/11/2022

### **DELIBERATION CREDITS SCOLAIRES**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les crédits scolaires sans augmentation, soit 51 € par élève inscrit à la rentrée 2021/2022 et 100 € par classe.

### **COMPTES RENDUS DIVERS**

Entente Enfance Jeunesse : Madame Aline ROUSSEAUX fait le bilan des accueils de loisirs, sur Saint Marcel, pour 2021, avec hausse des charges dues au COVID (utilisation de 2 sites, personnels animation en plus, charges chauffage en hausse) hausse des coûts à la charge des communes due à la nouvelle grille tarifaire imposée par la CAF, une Convention Territoriale Globale remplace le Contrat Enfance Jeunesse

Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée : réunion où Messieurs Jean Luc MEUNIER et Joël CORPET ont assisté, présentation des chemins inscrits au PDIPR 71, rappel que pour inscrire un chemin normé, il doit être balisé et en état pour permettre l'utilisation pédestre, équestre et cycliste. Le Conseil Municipal dans l'immédiat ne souhaite inscrire aucun chemin dans ce dispositif.

Inclusion numérique : rencontre avec les représentants du Grand Chalon pour la mise en place de permanence dans nos locaux pour l'accompagnement des habitants à l'usage du numérique.

Information de La Poste : dans le cadre de sa réorganisation rencontre avec des responsables pour présentation des nouveaux services : portage de repas, containers recyclage masques, fourniture papiers recyclé, gestion papiers usagés, pack travaux rénovation.

## INFORMATIONS DIVERSES

Point forêt, explication concernant des dégâts occasionnés sur un chemin forestier.

Nomination CCAS : Monsieur Christian BESSARD a été nommé par arrêté municipal, pour palier à une démission.

Demande extension JPPO, présentation et explication du projet d'extension de 100 m<sup>2</sup> demandé par l'association. Accepté.

Association don du sang de Saint Marcel, Madame Christine BOUILLOT rejoint le bureau de l'association en tant que secrétaire.

## QUESTIONS DIVERSES

FIN DE LA SEANCE A 21 HEURES

PROCHAINE REUNION LE 28 MARS A 19 HEURES



